



# Changement d'un permis étranger en permis français

Par **Elabed leila**, le **22/11/2017** à **20:20**

Bonjour, j'ai un permis tunisien depuis 2007 sachant que j'ai eu ma première carte de séjour en France en 2005. En 2016 j'ai eu la nationalité française et je veux changer mon permis tunisien en permis français est-ce possible svp  
Merci d'avance pour votre réponse

Par **youris**, le **22/11/2017** à **20:36**

bonjour,  
" Votre permis est valable pendant un an maximum :

- à partir de la date de début de validité de votre premier titre de séjour en France (carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence pour Algérien, carte de séjour compétences et talents),
- ou, si vous possédez un visa de long séjour valant titre de séjour, à partir de la date de la validation de ce visa par l'Ofii (il s'agit de la vignette et du cachet sur votre passeport)."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1459>

de ce qui précède vous auriez dû échanger votre permis de conduire tunisien contre un permis de conduire français dans un délai d'un an à compter de votre premier titre de séjour en France.

Je pense que vous devrez repasser votre permis en France.

salutations